

• **Préservation de la biodiversité végétale et animale**

L'implantation du projet aura inéluctablement un impact sur les facteurs biologiques, paysagers et sur la biodiversité végétale et animale.

Ecosystème	L'activité va engendrer des dérangements dans les écosystèmes en place, ce qui pourra être néfaste à certaines espèces, végétales ou animales et pour lesquelles des mesures compensatoires présentées ci-après seront mises en place.
Forêt tropicale de basse altitude	Coupe de certains arbres mais replantation de nouveaux, une restauration écologique est prévue et a débuté, elle est régie par une convention passée avec l'ONF.
Mangrove, lagon	Si le volume d'eau de pluies canalisées est trop important, risque de déséquilibre hydrique qui pourrait jouer sur les écosystèmes mangrove puis lagunaire. Le surdimensionnement du dispositif de récupération des eaux limite le risque.
Avifaune, Lémuriens, roussette et autres mammifères terrestres	On assistera un effraiment dans la phase travaux qui sera suivi d'un retour et certainement d'une prolifération d'une partie des populations attirées par les aliments de l'usine de la SCAM. Les espèces les plus farouches migreront vers des espaces périphériques plus calmes.
Reptiles	Pas d'impact
Lagon, barrière corallienne, poissons...	Risque faible de modification de la mangrove par apport d'eau de pluies et de ruissellement. Ces eaux seront peu chargées en sédiments (plantation de talus végétalisés limitant l'érosion) et exemptes de matières polluantes.
Paysage	L'impact paysager est important en raison de sa situation topographique sur un versant à forte pente surplombant la mangrove d'Ironie Bé et toute la zone industrielle. Les plantations envisagées permettront d'atténuer leur perception. Un plan d'aménagement paysager est proposé par MDE. et une restauration écologique est régie par une convention passée avec l'ONF.

Suite au défrichage et terrassement nécessaire à l'implantation du centre avicole, un projet de restauration écologique (reboisement) a été arrêté avec l'ONF sur les 2 parcelles dégradées en forêt domaniale de Voundzé. Ces travaux de reboisements feront l'objet d'un suivi par l'ONF et d'une évaluation basée sur la réussite des plantations. Son coût est supporté par AVIMA.

• **Milieu humain- protection du voisinage**

Le projet est éloigné de plus de 220 m de tous tiers.

On trouve également d'autres activités économiques à proximité du site sont les actionnaires d'AVIMA sont bailleurs, en plus des productions végétales traditionnelles, on a un élevage de poules pondeuses et un atelier de fabrication d'aliments pour le bétail (Ekwali Nutrition Animale), situés à plus de 200m.

Les nuisances pour le voisinage peuvent être liées aux odeurs, aux bruits et aux risques sanitaires.

SAS AVIMA met tout en oeuvre pour réduire ces éventuelles nuisances :

1- **au niveau des odeurs**, à noter que l'éloignement des tiers limite les nuisances olfactives.

Les trois facteurs principaux de source d'odeur généralement considérés sont : l'alimentation, le bâtiment d'élevage et les déjections.

- Les matières premières utilisées dans les aliments produits par Ekwali sont des céréales (maïs, soja) additionnées d'une complémentation minérale et pharmaceutique, ces composants sont peu odorants.

- Les systèmes d'aération des poulaillers avec extraction sont conçus pour être très largement efficaces et assurer ainsi un bien-être optimal à l'animal. Ils permettent de ne pas concentrer l'air vicié et les odeurs mais au contraire de les diluer et de diminuer ainsi leur impact.

- Les fientes, du fait de leur forte teneur en matières sèches obtenus rapidement par le process décrit précédemment, ne dégageront pratiquement pas d'odeurs.

2- **au niveau du bruit** : les bruits de l'élevage ne sont pas perceptibles compte tenu de l'éloignement du tiers le plus proche. Au niveau du trafic routier : il sera augmenté mais restera à un niveau peu important pour la zone.

Les équipements et dispositifs qui limiteront le bruits sont les suivants : - Le groupe électrogène sera installé dans un bâtiment en dur, clos ; - Les ventilateurs, de grands diamètres à rotation lente, seront équipés de capots ; - La circulation d'engins sera limitée au maximum, seuls les véhicules nécessaires au bon fonctionnement du site seront autorisés à circuler dans l'enceinte supérieure, et uniquement en journée.

3- **au niveau sanitaire** : toutes les mesures d'hygiène sont prises pour limiter les risques et les effets pour la population : prophylaxie et suivi de l'élevage, désinfection camions à l'entrée du site de production, nettoyage désinfection entre chaque bande de volailles, élimination des déchets par des filières agréées, lutte contre les nuisibles.